



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Délais anormaux pour l'épreuve pratique du permis dans le Nord

Question écrite n° 9380

#### Texte de la question

M. Thierry Tesson attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les délais anormalement longs pour passer l'épreuve pratique du permis de conduire dans le département du Nord. Dans de nombreuses communes du Nord, les candidats à l'examen de conduite rencontrent d'importantes difficultés pour obtenir une date de passage à l'épreuve pratique. Les délais peuvent atteindre plusieurs mois, ce qui complique considérablement les parcours d'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes ou les demandeurs d'emploi dont l'accès au travail dépend directement de l'obtention du permis. Les auto-écoles alertent depuis plusieurs mois sur le manque de places disponibles et sur la répartition inéquitable des sessions d'examen entre les différents centres du département. Ce dysfonctionnement génère non seulement une attente prolongée pour les candidats mais engendre aussi une pression injustifiée sur les établissements de formation. Il lui demande donc quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage de mettre en œuvre pour améliorer la disponibilité des inspecteurs du permis de conduire, augmenter le nombre de places d'examen dans le Nord et garantir un accès plus rapide et équitable à cette épreuve essentielle pour l'autonomie des citoyens.

#### Texte de la réponse

L'examen du permis de conduire demeure le premier examen de France avec 1,8 million d'épreuves pratiques organisées en 2024 dont 1,6 million pour la catégorie B. Conscient des difficultés d'accès aux places, le Gouvernement a annoncé la création de 80 000 places d'examens supplémentaires d'ici fin 2025 et poursuit les recrutements d'inspecteurs (88 en 2024, 108 en 2025 et 10 postes supplémentaires prévus pour 2026). Ces mesures visent à réduire les délais, en particulier dans les départements en tension. En augmentant ainsi la capacité d'examen, le Gouvernement entend faciliter l'accès à ce passage crucial dans certains territoires. Dans chaque département où le délai médian dépasse 80 jours, un comité de suivi sera instauré sous l'autorité du préfet, afin d'adapter localement la production de places. Des inspecteurs retraités pourront également être mobilisés pour renforcer ponctuellement les effectifs. Ainsi, votre département, où le délai médian atteint 90 jours, pourra bénéficier de cette démarche collaborative. Cette instance aura pour mission d'accompagner efficacement les acteurs locaux afin de répondre au mieux aux attentes des usagers. Le bureau éducation routière de votre département connaît une situation difficile en raison de nombreuses situations individuelles particulières. En effet, 3 IPCSR ont été déclarés inaptes médicalement à la réalisation des examens pratiques du permis de conduire et exercent des missions administratives tandis que 2 autres IPCSR sont placés en congé longue maladie (CLM). Cette situation induit une dégradation des indicateurs, notamment le délai médian annualisé. Pour pallier ces situations, 4 IPCSR stagiaires sont entrés en formation en septembre 2025 mais ne seront pleinement opérationnels qu'en janvier 2026. En outre et malgré une cible ETP atteinte et pour prendre en compte ces difficultés structurelles, il a été décidé d'affecter dans le cadre d'un effectif temporaire un IPCSR stagiaire de la promotion de novembre 2025, qui prendra ses fonctions en avril 2026. Par ailleurs, les autres indicateurs relatifs au permis de conduire dans le Nord sont suivis attentivement. Le taux de réussite annualisé pour le mois d'août 2025 s'établit à 57,97 %, soit un niveau inférieur au taux moyen national (58,32 %). Un travail d'harmonisation des taux de réussite mené localement auprès des inspecteurs du permis de conduire devrait conduire à une augmentation sensible de celui-ci. Le ratio réel formateur permettant d'apprécier le nombre de places disponibles par formateur déclaré s'élève quant à lui à 4,4 un chiffre inférieur à

la moyenne nationale (5,1). La prise de poste des 5 IPCSR stagiaires devrait contribuer à ramener ce chiffre à la moyenne. Le Gouvernement demeure pleinement mobilisé pour améliorer l'accès à l'examen du permis de conduire et réduire les délais d'attente, en tenant compte des spécificités territoriales.

## Données clés

**Auteur** : [M. Thierry Tesson](#)

**Circonscription** : Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9380

**Rubrique** : Examens, concours et diplômes

**Ministère interrogé** : Intérieur

**Ministère attributaire** : [Intérieur](#)

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le** : [19 août 2025](#), page 7212

**Réponse publiée au JO le** : [2 décembre 2025](#), page 9877